



Ecole Nationale Supérieure de Management



Laboratoire de l'Innovation Manageriale, Gouvernance et Entrepreneuriat

Equipe de recherche : Management des Organisations Publiques et Non Marchandes

Appel à contributions : Ouvrage collectif

L'E-gouvernement et Réforme de l'Administration Publique : Quels enseignements pour l'Administration algérienne ?

Depuis les années 80, l'Algérie s'est engagée dans un processus global de réforme de l'Etat et ses administrations, l'amélioration continue des services publics et l'atteinte d'une performance inspirée de la logique libérale. En outre, le contexte contraignant des administrations impose des solutions contextualisées et adaptées aux nouveaux défis sociétaux (gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique, inclusion sociale, sécurité alimentaire et défis démographiques, mobilités et systèmes urbains durables, santé et bien-être des citoyens), des défis difficiles à surmonter surtout dans le contexte des pays en voie de développement. En effet, l'*e-gouvernement* représente l'instrument moderne de cette réforme, souvent considéré telle qu'une solution décisive dans l'atteinte des objectifs de la réforme de l'Etat et ses administrations. Dans la logique des concepteurs, la mobilisation des technologies (TIC) permet d'améliorer l'accessibilité "universalité" aux services publics, l'interactivité nécessaire pour la valorisation de l'indispensable ressource, la confiance des citoyens et entreprises. Par ailleurs, la mise en œuvre du E-gouvernement fait ressortir la difficulté d'assurer l'interopérabilité, la parcellisation de la réforme et parfois le dédoublement des solutions numériques. A cet

effet, il est plus qu'important de mener des réflexions sur l'usage du *e-gouvernement*, les résultats et impacts sur la vie économique et sociale, et surtout son impact sur le rapprochement de l'administration des citoyens et entreprises.

Depuis le lancement de la stratégie E-Algérie en 2013, plusieurs actions ont été réalisées en Algérie, à titre indicatif : l'informatisation de l'état civil, l'informatisation des services de la justice ; l'informatisation des différentes activités de l'enseignement supérieur (inscription des étudiants, gestion pédagogique, recrutement, ..etc.), et d'autres solutions sectorielles, sans oublier l'amélioration significative de la qualité de connexion qui donne les pleines possibilités au développement des solutions numériques. Le 7 décembre 2022, le ministère de la numérisation et des statistiques lança officiellement le portail gouvernemental de services publics, sous l'appellation bawabatic (www.bawabatic.dz). Ce portail gouvernemental présente plus de 300 services publics numérisés relevant de 29 départements ministériels, permettant ainsi au citoyen et aux professionnels l'opportunité d'accéder, en temps réel 24h/24 et 7/7, à l'ensemble des services publics numérisés assurés par les différentes administrations, et de consulter les informations relatives aux différentes mesures et procédures administratives.

A l'aune des évolutions constatées chez-nous et ailleurs, le présent ouvrage collectif vise à donner la possibilité aux universitaires et professionnels, intéressés par l'usage du *e-gouvernement* dans les administrations algériennes, afin d'enrichir le débat sur l'introduction du *e-gouvernement* en Algérie. Il existe de nombreuses portes d'entrées possibles pour s'intéresser à notre question, venant des sciences techniques et humaines. Sept axes intimement liés à notre principale question, sont à retenir afin de configurer notre projet d'ouvrage collectif :

- 1) Stratégie de développement *E-gouvernement* : Quelles sont les principales contraintes auxquelles est confronté l'*E-gouvernement* en Algérie ? Les concepteurs de la stratégie EG, ont-ils eu à identifier les risques et contraintes ? Comment adapter et renforcer l'action stratégique E-Algérie ? Quels enseignements à tirer de la mise en œuvre des projets dans le cadre de la stratégie déployée ? Quelle stratégie et quel plan d'action doit-on mettre en place pour assoir une bonne gouvernance basée sur les TIC et la promotion de la e-administration et l'e-service en Algérie ?

- 2) L'expérience sectorielle de mise en œuvre des projets : Comment les différents secteurs arrivent à lancer leurs projets « solutions numériques » ? Quels sont les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets sectoriels ?
- 3) Ecosystème du E-gouvernement : Comment évaluons-nous l'écosystème du E-gouvernement en Algérie ? A-t-on vraiment besoin d'un nouveau cadre organisationnel, fonctionnel et réglementaire adapté pour assurer le fonctionnement, et le suivi de l'exploitation des plateformes déployées ?
- 4) L'évaluation de la pertinence des solutions proposées : Comment évaluer la pertinence des solutions numériques proposées ? Comment mesurer les améliorations apportées par les solutions numériques ? Comment mesurer l'impact sur le comportement du citoyen ? Comment évaluer l'impact sur l'organisation interne de l'administration publique ? Comment doit-on mieux appréhender la résistance aux changements et assurer une implication plus forte des parties prenantes ?
- 5) L'infrastructure technologique en Algérie : L'infrastructure technologique actuelle (réseaux informatiques, data center, portail gouvernemental, les services publics numérisés ...) est-elle assez développée pour réussir le déploiement de la E-gouvernement ?
- 6) L'inclusion des citoyens et E-gouvernement : Comment réussir l'inclusion des citoyens dans le processus de réforme des administrations ? Quelles seront les actions à lancer pour assurer une participation citoyenne effective ? Et comment inculquer une culture numérique garante de la réussite de ce projet sociétal ? Et comment amener l'administration à plus de transparence - interactivité, redevabilité et inclusion- via l'E-gouvernement ?
- 7) Le défi de la protection des données personnelles – exigences de loi 18-07, applicable en mois d'aout 2023- : Comment les administrations arrivent-t-elles à protéger toutes les informations personnelles (nom, prénom, adresse IP , origine sociale...ect.) ? Et comment fournir des solutions numériques dans le respect de loi 18-07 ? Quelles

sont les actions à mettre en place pour fournir un service public sans porter atteinte aux exigences de la loi 18-07 ?

Date à retenir :

Date limite de réception des contributions : 19 avril 2024

Notification des acceptations : 19 juin 2024

Publication : 19 aout 2024

Les contributions doivent être destinées au courriel ci-dessous :

Email : d.laboratoire@ensmanagement.edu.dz

Pr. Amine FERROUKHI

Directeur du laboratoire LIMGE

Chef d'équipe de recherche : Management des Organisations Publiques et Non Marchandes